



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-neuf du mois de mars à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente (Nouveau bâtiment), sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Date de la convocation : 12/03/2021

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE, Marie-Annick NOUAUX, Guy MAGNIER, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusés : Alain DUFRENE qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS

Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

DELIBERATION N°2021/5 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Monsieur le Président propose à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

En section d'investissement : 4 725,90 €

En section de fonctionnement : 3 272,51 €

Pour un total de : 7 998,41 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** le Budget Primitif 2021 qui vient de lui être présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN

